





PROJET CHANGE L'exemple des accords-cadres européens de Safran

Madrid (22-23 Septembre 2016)

Présenté par Corinne Schievene Secrétaire adjointe au Comité d'Entreprise Européen SAFRAN







Données au 31/12/2015

- Equipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique de l'Espace, de la Défense et de la Sécurité
- Chiffre d'affaires de 17,4 milliards d'euros en 2015
- Effectif monde : 70 087 salariés
- Périmètre accord CEE : 48 337 salariés (48 980 en Europe) dont 85% en France
- 15 pays : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Suisse et Roumanie







Safran Aircraft Engines
Safran Landing Systems
Safran Electrical & Power
Safran Helicopter Engines
Safran Nacelles

Safran Transmission Systems
Safran Electronics & Defense
Safran Identity & Security
Safran Ceramics





LE COMITE D'ENTREPRISE EUROPEEN SAFRAN

Données au 15/09/2016

- 41 membres (mandature 2013-2017)
- Organe exécutif : Le Bureau composé de 6 membres :
 - 3 Français (CFDT, CFE-CGC, CGT)
 - 1 Belge (CSC)
 - 1 Anglais (UNITE The Union)
 - 1 Allemand (IG Metall)
 - 1 Coordinateur IndustriALL Europe
- Accord de fonctionnement du CEE (2008 + avenant 2013)







2012, UN CONSTAT:

- Activité principalement aéronautique qui se développe de plus en plus à l'international.
- Pyramide des âges élevée → 40% des emplois à remplacer sur 5 ans.
- Nécessité de faire face aux évolutions technologiques



Comment acquérir, transmettre et conserver les compétences nécessaires pour accompagner et développer le renouvellement des effectifs ?









Négociation de 2 accords-cadres européens avec INDUSTRIALL EUROPE

28 mars 2013 → Signature de l'accord cadre européen en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes pour une durée de 3 ans.

25 mars 2015 - Signature de l'accord cadre européen sur le développement des compétences et des parcours professionnels pour une durée de 3 ans.

Cet accord s'inscrit dans le prolongement du précédent accord







MODALITES DE NEGOCIATION (1/2)

Sous l'égide d' IndustriALL Europe, création d'un Groupe Spécial de Négociation (GSN) composé des Organisations Syndicales représentatives dans le Groupe

FRANCE CFDT CFE-CGC CGT ROYAUME-UNI
UNITE the Union

BELGIQUE CSC

ALLEMAGNE IG METALL







MODALITES DE NEGOCIATION (2/2)

Il n'y a pas de loi européenne qui régisse un accord d'entreprise.

- → Solution: l'entreprise conclut un accord avec IndustriALL
- → Si majorité (2/3) IndustriALL signe (pas de réponse = signataire)
- → Signature valable pour tous les syndicats absents ou pas, signataires ou pas.

O L'accord contient une clause de non régression ⇒ cet accord ne diminue pas les conventions des autres Pays.





1 - Accord cadre européen en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Les engagements

Contribuer à la formation professionnelle des jeunes :

- améliorer l'offre de formation professionnelle : alternants, stagiaires, étudiants chercheurs.
- développer les relations et partenariats avec les écoles et les universités européennes.

Assurer les capacités de développement et de renouvellement des compétences du Groupe :

- recruter de manière conséquente des jeunes qualifiés et porter une attention particulière aux jeunes formés au sein du Groupe (E-Talent)
- accompagner les jeunes recrutés par le déploiement de parcours attractifs de formation (VIE) et le développement des compétences.

Promouvoir la mixité et l'égalité des chances :

- Féminisation des recrutements
- Favoriser l'insertion des jeunes peu qualifiés et éloignés de l'emploi
- Lutter contre l'exclusion : handicap

 $\Omega \cap \Omega \cap$







Accord cadre européen en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Visites de sites
- Accueil de jeunes en difficulté
- Participation à des forums
- Actions en faveur des jeunes non diplômés
- Actions en faveur des femmes
- Collaboration sur des projets de recherche avec des universités
- Partenariats avec des universités et grandes écoles
- Conférences
- Etc.







1 - Accord cadre européen en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

LES LIMITES IDENTIFIÉES

- La politique internationale de Safran est récente
- Pas de budget associés aux engagements
- Comment transposer les bonnes pratiques d'un pays à l'autre ?
- Des indicateurs sans évolution comparative
- Déclinaison dans les entreprises
- Valorisation des filières professionnelles
- Les organisations syndicales/représentants du personnel ne sont jamais associés aux initiatives de la Direction → Le poids du dialogue social est à remettre au cœur de cet accord







2 - Accord cadre européen sur le Développement des Compétences et Des Parcours professionnel

Les engagements

Anticiper l'évolution des métiers et assurer le développement professionnel des collaborateurs, au travers d'une approche partagée

Développer et sécuriser les parcours professionnels des collaborateurs du Groupe, afin qu'ils puissent évoluer dans leur poste actuel et avoir des opportunités de carrière tout au long de leur vie professionnelle

Encourager la mobilité
professionnelle comme une
opportunité de
développement des
compétences pour les
collaborateurs et une réponse
efficace aux besoins
croissants du Groupe en
matière de compétences







Merci et rendez-vous à Toulouse en 2017